

Il a souligné que la responsabilité des programmes fédéraux restera entre les mains des autorités qui les administrent présentement.

La planification embrassera le Conseil national de recherches, le Conseil de la recherche médicale et le Conseil des arts du Canada. Elle comprendra les programmes de la main-d'œuvre et les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui administrent le Fonds de 500 millions de dollars des ressources de la santé.

Le gouvernement pourra faire des projets d'ensemble—de sorte que les installations et le personnel seront disponibles quand les programmes seront lancés.

Ceci comprendra tout le domaine de la formation post-secondaire, y compris les nouveaux collèges communautaires, les collèges techniques.

M. Steele a indiqué qu'il y aura place pour des initiatives audacieuses, bien que prudentes, dans les rapports avec les provinces.

«Les problèmes qui se posent à tous les niveaux de gouvernement sont si vastes qu'on ne peut plus les régler qu'en trouvant des solutions sur une base nationale et en fournissant des occasions à l'échelle nationale.»

M. Steele a admis que l'éducation avait été confiée au ministère à la suite d'une décision délibérée pour compléter les fonctions de celui-ci, qui prend la forme d'un ministère des affaires culturelles. D'autres organismes de planification récemment établis, le Secrétariat des sciences et le Secrétariat de la planification dans le domaine de la pauvreté, ont été institués au sein du bureau du premier ministre.

Toutefois, insiste le sous-secrétaire, qu'on ne l'appelle pas le bureau de l'éducation et des affaires culturelles, mais celui des affaires sociales, ou mieux, des affaires intérieures.

L'administrateur demandé à l'heure actuelle aurait un traitement maximum de \$20,000 et devrait être, selon M. Steele, «quelqu'un au courant des problèmes de l'enseignement au Canada, possédant un sens des relations fédérales-provinciales et capable d'organiser des recherches,» probablement un administrateur d'université.

Ce serait un oiseau rare.

«J'espère que cet emploi suscitera un vif intérêt.»

J'en suis tout à fait sûr.

La nouvelle section de planification comprend présentement deux travailleurs à plein temps, soit M. Jean-Marc Hamel, ancien membre du service, et M. Christopher Gill, ancien dirigeant de l'Association des universités et collèges du Canada, sous l'égide de laquelle le rapport Bladen a été rédigé.

Le département a été très écouté comme conseiller des organisateurs de la conférence de juin. M. Steele dit n'avoir aucun indice de la préparation des provinces, mais il espère qu'elles y assisteront en faisant preuve d'imagination devant la tâche à accomplir.

«Nous reconnaissons qu'on voit dans ce domaine le champ d'action provincial par excellence. Nous saurons nous en souvenir tout en prenant bien garde de ne pas manquer à notre devoir national.»

L'hon. M. Bell: Voilà un des meilleurs discours de la journée.

M. Prittie: Comme je l'ai déjà dit on a posé cet après-midi certaines questions à ce sujet au secrétaire d'État. Le président les a toutes déclarées hors de propos. J'avais demandé au ministre des Finances (M. Sharp) si de fait la question des subventions aux universités lui avait été retirée et avait été transmise au secrétaire d'État. Après avoir consulté celui-ci

[M. Prittie.]

il a répondu dans l'affirmative. J'en conclus qu'en substance l'article est juste. J'approuve cette idée, mais selon moi il aurait peut-être été préférable que l'on établisse ce bureau au sein du ministère de la Main-d'œuvre. A l'heure actuelle c'est celui-ci qui affecte le montant le plus élevé à l'enseignement. Dans les crédits de 1966-1967 une somme de 186 millions de dollars est prévue aux termes de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle. Il me semble que ce serait là le ministère qui logiquement conviendrait. Cependant, je suis heureux du fait que le gouvernement fédéral a reconnu le besoin qu'il y a d'établir un service de ce genre et qu'il a pris la première disposition à cet effet.

J'avais espéré que le projet de loi de réorganisation que le gouvernement nous a présenté, prévoirait un bureau pour administrer toutes les initiatives fédérales dans le domaine de l'éducation. Au lieu de cela, à en croire l'article du *Citizen*, le nouveau Bureau n'aura que des fonctions de coordination. Les divers ministères qui s'occupent actuellement de l'éducation continueront à le faire de manière strictement indépendante. Dans quelle mesure le gouvernement fédéral s'occupe-t-il de l'éducation? J'aimerais vous donner un bref résumé des attributions actuelles du gouvernement fédéral qui sont considérables. Les crédits en faveur d'écoles pour les enfants indiens et esquimaux s'élèvent à environ 38 millions de dollars. Au cours de la prochaine année financière, le ministère de la Défense nationale dépensera \$7,800,000 environ pour couvrir les frais d'études universitaires de militaires canadiens alors qu'un budget de \$9,900,000 est prévu pour les écoles élémentaires et secondaires destinées aux enfants des membres des forces armées. J'ai déjà dit qu'en vertu de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle, un crédit de 186 millions de dollars avait été prévu. L'an prochain, les octrois aux universités atteindront environ 100 millions de dollars. Par ailleurs, je remarque dans les prévisions budgétaires un crédit de 9 millions de dollars prévu pour le fonds de prêts aux étudiants canadiens. Le total de ces chiffres s'élève à environ 351 millions de dollars.

En outre, je n'ai pas mentionné d'autres tâches du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation, pour lesquelles je ne suis pas en mesure de fournir de chiffres. Il y a le bureau d'aide extérieure du ministère des Affaires Extérieures dont le rôle consiste surtout à recruter des étudiants instituteurs pour les envoyer dans les pays sous-développés; il y a les divers octrois que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fait aux organisations de recherches, il y a les nombreuses subventions du